TRANSMIS LE 27/06/2016
REÇU LE 27/06/2016
AFFICHÉ LE 29/06/2016
NOTIFIÉ LE 29/06/2016
PUBLIÉ LE 29/06/2016
EXÉCUTOIRE LE 29/06/2026

2026/... Caractère Exécutoire
le 29 juin 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Mme Etiennette LE BÉCHEC

FRANCONVILLE LA GARENNE

MAIRIE de FRANCONVILLE-LA-GARENNE (Val d'Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N°13

OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 1 113,15€ – BUDGET VILLE 2026.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Claire LE BERRE
Gaëlle KOKCIKARAN : Franck GAILLARD
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO
Marc VASSEUR : Mohamed BANNOU

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Finances

Question n°13 du CM du 28/05/2026 P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026
DÉLIBÉRATION n°13

OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 1 113,15€ – BUDGET VILLE 2026.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,

VU le budget communal,

VU les seuils de poursuite par redevables définis par la délibération du 23 septembre 2010 et la convention afférente,

CONSIDÉRANT la décision rendue par la commission de surendettement des particuliers du Val-d'Oise, en date du 22 juillet 2025, pour surendettement relatif à une créance d'un montant total de 1 113,15 € remise à M. le Maire par la Comptable Publique, annexée à la présente délibération,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 18 mai 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ à des votants le Conseil municipal :

Article 1er : ADMET les pertes sur créances éteintes pour un montant total de **1 113,15 €** conformément aux états annexés recensant les prestations suivantes :

Prestations	Montant
Scolaire	224,00 €
Restauration	485,75 €
Enfance	403,40 €
TOTAL	**1 113,15 €**

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À L'UNANIMITÉ des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DEL28052026Q13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-27T23-52-23.00 (MI270790248)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260528-DEL28052026Q13-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 1 113,15euros - BUDGET VILLE 2026.

Date de décision : 28/05/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 13 - FIN-créance éteinte 1113.15 euros.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

13 PJ - FIN PJ Annexe créances éteintes 1 113.15 euros.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **27/06/26 à 23:52**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **27/06/26 à 23:52**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **27/06/26 à 23:57**	